



**Synthèse**

# Plan Climat Air Énergie Territorial

(PCAET)

**2023-2029**

de Nîmes Métropole

# I Le processus d'élaboration du PCAET

Le PCAET inscrit la collectivité dans la transition écologique. C'est un outil de planification, opérationnel et stratégique, qui permet de soutenir l'ambition de Nîmes Métropole à devenir une Écométropole.

1

**Le diagnostic :** réalisé à l'échelle du territoire, il donne un profil énergétique et climatique. Il permet de prendre du recul pour mieux estimer les réponses à apporter.

3

**Le programme d'actions :** traduit la stratégie en actions au travers de 37 fiches projets réparties en 10 axes thématiques.

5

**Vote au Conseil communautaire du projet de PCAET le 25 septembre 2023 :** première étape de la validation politique du PCAET au sein de l'agglomération.

7

**Consultation du public** pendant 30 jours : permet de recueillir les remarques des administrés.

9

**Vote en Conseil communautaire du PCAET :** seconde et dernière étape de la validation politique du PCAET. Le PCAET est définitivement adopté.

2

**La stratégie territoriale :** présente la feuille de route politique de Nîmes Métropole en matière de transition écologique.

4

**L'évaluation environnementale :** parallèlement au PCAET, elle soulève les enjeux environnementaux auxquels le territoire devra faire face et évalue les incidences qu'aurait le PCAET sur l'environnement.

6

**Demande d'avis :** à l'Autorité environnementale, au préfet de Région et au président du Conseil régional pour qu'ils donnent leur avis.

8

**Mise en conformité** des documents suite aux consultations.

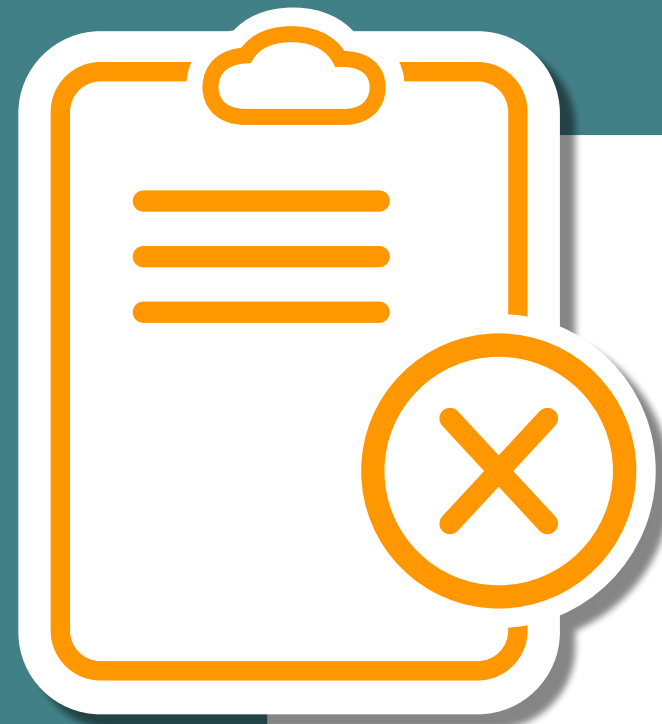
10

**Dépôt définitif** du PCAET sur la plateforme informatique de l'ADEME ([www.territoires-climat.ademe.fr](http://www.territoires-climat.ademe.fr)).

Pour élaborer le PCAET, Nîmes Métropole a fait appel, à travers des ateliers de concertation, aux acteurs du territoire de l'agglomération. Les organes décisionnels et techniques internes à Nîmes Métropole ont autant participé que les citoyens et les instances partenariales publiques, privées ou associatives. Le but était d'impliquer directement les acteurs pour co-construire intelligemment le PCAET. La concertation a eu lieu lors de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions.

# II Les atouts et faiblesses du territoire

## Le diagnostic du PCAET a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses du territoire



### FAIBLESSES

- Parc immobilier peu récent et énergivore où plus de la moitié des logements sont construits avant 1975 entraînant des besoins en rénovation énergétique
- Forte dépendance à la voiture avec une offre de transports en commun et de réseaux de déplacements de type mobilité douce à renforcer
- Pression foncière
- Vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique (besoin en rafraîchissement en augmentation constante, risque d'incendies et d'inondations, multiplication des canicules)
- Enjeux sur la gestion des déchets : en effet sur notre territoire, le recyclage ne représente que 35,4% des déchets collectés en 2022<sup>1</sup> contre 43% en France en 2020



### ATOUS

- Potentiels de développement en énergie renouvelable (photovoltaïque, biomasse et géothermie)
- Présence d'une biodiversité très riche, Nîmes Métropole est l'un des 25 « hotspot » mondiaux de biodiversité
- Territoire agricole avec un potentiel intéressant de séquestration carbone
- Réseau ferroviaire autour de la ville centre permettant de développer la multi-modalité des transports

<sup>1</sup> Selon le Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nîmes Métropole

# III Les ambitions et actions du PCAET

Le territoire nîmois s'est fixé **quatre ambitions** au service de la transition écologique :



Ces ambitions, présentées dans la **stratégie**, sont transversales aux **10 axes** déclinés dans son **programme d'actions**.

- Axe 1** Des bâtiments résidentiels sobres et résilients
- Axe 2** Une mobilité décarbonée et accessible à tous
- Axe 3** Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement
- Axe 4** Une économie locale performante bas carbone
- Axe 5** Un territoire objectif zéro déchet
- Axe 6** Un aménagement du territoire ré-équilibré
- Axe 7** Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes
- Axe 8** Une agriculture préservée et résiliente
- Axe 9** Une utilisation en eau économe et partagée
- Axe 10** Une intercommunalité et des communes efficaces et engagées

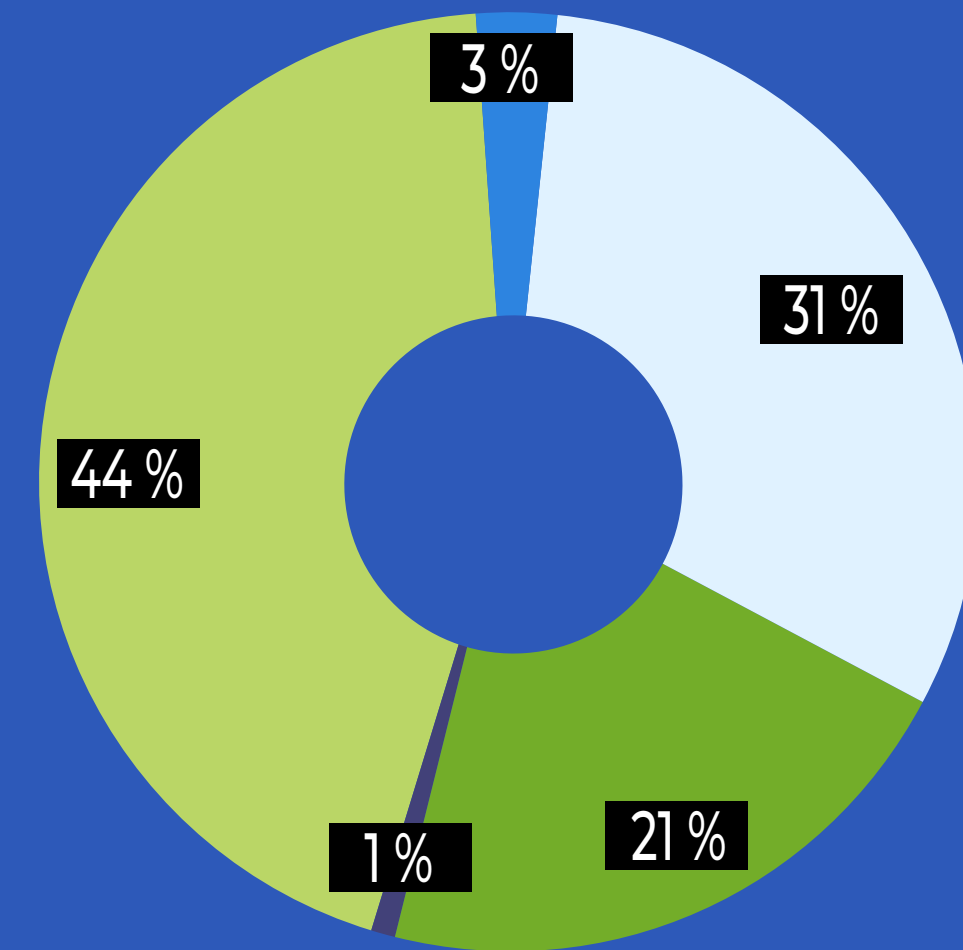
Ces 10 axes déclinés en 37 fiches projets et 103 actions précisent les modalités techniques et les moyens qui seront déployés au cours des **6 prochaines années**.

## Réduire la consommation en énergie

### État des lieux des consommations

BILAN DES  
CONSOmmATIONS  
D'ÉNERGIE FINALE  
PAR SECTEURS

- Résidentiel
- Tertiaire
- Agriculture
- Transport routier
- Industrie



Source : Diagnostic du PCAET

En 2019, les secteurs des transports, du résidentiel et du tertiaire sont les premiers postes de consommation d'énergie. La mobilité des résidents pèse quant à elle à hauteur de 17% des consommations du bilan énergétique du territoire.

Ainsi, plus de 70 % de la consommation d'énergie est directement imputable aux ménages (pour leurs logements et déplacements) et aux entreprises du territoire ; et près de 30% de la consommation est liée au transit, au fret, à la venue de visiteurs ou à des déplacements professionnels.

\* Les objectifs cités dans les pages 5 à 11 se basent sur des données de 2018

	Objectifs 2030*	Actions
Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la mobilité douce</li> <li>• Renouveler le parc automobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connecter le réseau des transports aux parkings relais (P+R)</li> <li>• Mettre en œuvre le plan vélo</li> <li>• Requalifier les centres et les zones d'activités économiques pour une meilleure intégration des mobilités actives</li> <li>• Développer le covoiturage et l'autopartage</li> </ul>
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 12 % les consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfigurer un guichet unique de l'habitat</li> <li>• Renforcer les aides à la rénovation des logements</li> <li>• Poursuivre la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine</li> </ul>
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 19 % les consommations énergétiques du secteur tertiaire</li> <li>• Rénover annuellement 2 % de la surface du parc de bâtiments tertiaires privés, soit 58 500 m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer des expérimentations sur l'autoconsommation collective en entreprise</li> <li>• Lancer un conseil en énergie partagé à destination des entreprises, en partenariat avec la CCI du Gard</li> </ul>

### Développer la production d'énergies renouvelables

#### État des lieux : chiffres-clés

- La production d'énergies renouvelables locales couvre seulement 7,86 % de la consommation d'énergies du territoire en 2021 selon Terristory
- D'ici 2030, la production en énergie renouvelable doit couvrir 18 % des besoins en énergie du territoire
- Le territoire possède des potentiels forts de développement des énergies renouvelables, essentiellement en photovoltaïque : en toiture, au sol (sur des zones anthropisées) et en ombrière

#### Objectifs 2030

- Multiplication par trois de la production d'énergies renouvelables locales
- Atteindre 390 GWh de production annuelle d'électricité issue de panneaux solaires photovoltaïques (toiture, ombrière et zone anthropisée) et 11 GWh de production annuelle de biogaz
- Multiplier par trois la production de chaleur renouvelable à partir de réseau de chaleur bois ou géothermique

#### Actions

- Réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables
- Installer des panneaux photovoltaïques sur toitures et zones anthropisées communales et intercommunales
- Augmenter la capacité de traitement de l'usine de méthanisation de Nîmes Métropole
- Évaluer le potentiel méthanisable des biodéchets du territoire, en partenariat avec le SITOM Sud Gard
- Accompagner les communes dans le développement de réseaux de chaleur ou de froid

# Ambition 2

# Vers un développement économique bas carbone et équilibré

## Agir sur la séquestration carbone

Qu'est-ce que la séquestration carbone ?

La séquestration du dioxyde de carbone est le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans des réservoirs appelés puits de carbone (les sols, la biomasse forestière et les produits issus du bois).

Plus le sol est artificialisé, plus sa capacité de stockage est réduite.

### État des lieux : chiffres-clés

- Entre 2012 et 2018, 129 ha par an ont été artificialisés sur le territoire de Nîmes Métropole. Cela représente la superficie de 119 stades de foot par an
- 4,43 % d'autonomie alimentaire sur la commune de Nîmes en 2017, placée en 10<sup>e</sup> position française<sup>1</sup>

### Objectifs 2030

- Renforcer le stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- S'engager dans la démarche « Zéro artificialisation nette »
- Augmenter de 20 % le potentiel de séquestration carbone
- Atteindre 33 % de surface utile agricole en BIO

### Actions

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de densification des zones d'activité économique
- Poursuivre les plantations de micro-forêts et évaluer leurs impacts
- Poursuivre la reconquête des friches agricoles
- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains

<sup>1</sup> Source : Étude « Autonomie alimentaire des villes : État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française », Utopies, 2017

# Ambition 2

# Vers un développement économique bas carbone et équilibré

## Agir sur l'activité économique

État des lieux : chiffre-clé	Objectifs 2030	Actions
<ul style="list-style-type: none"><li>● 24 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont liées à l'activité économique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Réduire de 29 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur tertiaire</li><li>● Favoriser l'économie circulaire</li><li>● Poursuivre la mise en œuvre du Plan alimentaire territorial de Nîmes Métropole (PAT)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Adopter un tourisme durable</li><li>● Accompagner et soutenir les entreprises innovantes engagées dans le développement durable et l'économie circulaire</li><li>● Favoriser le réemploi de matériaux dans les opérations d'aménagement</li><li>● Aménager des nouvelles boucles cyclo-découvertes et des sentiers de randonnée</li><li>● Structurer des filières locales de céréales et de légumineuses</li><li>● Favoriser le circuit court dans les cantines</li></ul>



# Ambition 3

# Vers un territoire adapté et sobre pour un futur désirable

## Agir sur la vulnérabilité du territoire

État des lieux et perspectives climatiques	Objectif 2030	Actions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Progression du nombre de journées chaudes (entre 70 et 90 jours/an à l'horizon 2050 contre 6 durant la décennie 1959-2009) multipliant les îlots de chaleur urbains</li><li>• Sécheresses en toute saison (+5 à 15 jours/an à horizon 2050) aggravant la vulnérabilité de l'activité agricole</li><li>• Intensification des épisodes de fortes précipitations rendant la ressource en eau plus vulnérable et le risque d'inondation accrue</li><li>• Augmentation des températures (+4C° à l'horizon 2050 par rapport à la décennie 1970-80) accentuant le risque d'incendie et la vulnérabilité de la biodiversité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre les îlots de chaleur urbains</li><li>• Préserver la ressource en eau, la qualité des sols et la biodiversité</li><li>• Prévenir les risques naturels (inondations, feux de forêts)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets d'aménagement</li><li>• Poursuivre l'action <a href="#">« Les Zones d'activités économiques se mettent au vert »</a></li><li>• Cartographier les îlots de chaleur urbains et accompagner le développement d'îlots de fraîcheur urbains</li><li>• Aménager des réservoirs et corridors de biodiversité</li><li>• Créer une trame verte, bleue et noire</li><li>• Mettre en place des actions de réutilisation des eaux usées traitées</li><li>• Adopter l'agroécologie autour des zones de captage prioritaire d'eau potable</li><li>• Améliorer la connaissance de l'état quantitatif de la ressource en eau en lien avec le changement climatique</li><li>• Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations <a href="#">(PAPI)</a></li></ul>

# Ambition 3

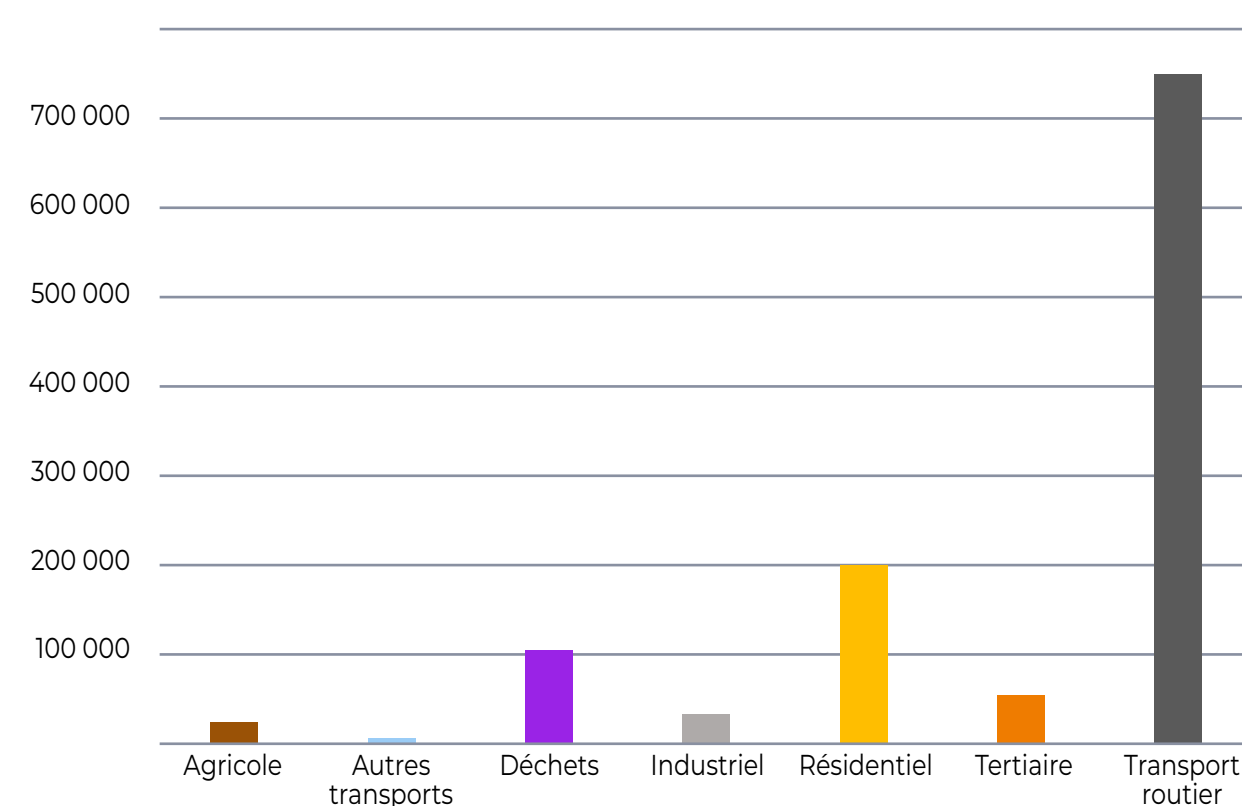
# Vers un territoire adapté et sobre pour un futur désirable

## Agir sur les émissions de polluants atmosphériques

### État des lieux

- Le transport routier est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire, suivi de l'habitat et de la gestion des déchets
- La qualité de l'air est en amélioration depuis 2010

Répartition des émissions de GES de 2018 par secteur d'activité (en ktCO<sub>2</sub>e)



Sources : Diagnostic du PCAET (Burgeap)

### Objectifs 2030

- Décarboner la mobilité de 37 % d'ici 2030
- Réduire de 32 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel d'ici 2030
- Réduire de 13 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur de la gestion des déchets d'ici 2030

### Actions

- Accompagner la mise en place de la zone à faible émission (ZFE) de Nîmes
- Renouveler les véhicules de transport en commun
- Agir en faveur d'une logistique durable
- Poursuivre la sensibilisation en matière de gestion des déchets
- Généraliser le tri à la source des biodéchets
- Accélérer le développement de la réparation et du réemploi

# Ambition 4

# Vers une agglomération animatrice de la transition écologique

Devenir une écométropole productive et innovante

## Objectifs 2030

- Placer l'éco-responsabilité au cœur du projet d'administration et des projets de la collectivité
- Respecter les objectifs du PCAET et animer sa mise en œuvre
- Réduire de 26 % les émissions de GES internes à l'organisation de Nîmes Métropole

## Actions

- Électrifier le parc automobile interne de l'agglomération
- Animer le plan de sobriété
- Renforcer les actions du conseiller en énergie partagé auprès des communes
- Agir en faveur des achats durables
- Agir en faveur d'une sobriété numérique
- S'engager dans une démarche de budget vert
- Renforcer les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

# IV Les impacts attendus du PCAET

## Pourquoi le PCAET a-t-il son importance ?

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET, différents scénarii sont établis pour d'une part avoir une base chiffrée d'objectifs à tenir et d'autre part pour comparer l'atteinte ou non de ces chiffres si nous appliquons le PCAET ou si nous ne l'appliquons pas. Quatre scénarii sont établis.

Pour la synthèse, nous n'en présentons que deux : le scénario sans effort et le scénario PCAET.

### SCÉNARIO SANS EFFORT

#### Définition

Prend en compte les progrès technologiques et réglementaires et les objectifs définis par Nîmes Métropole dans ces différents documents de planification

#### Impact d'ici 2030

Réduction de **8 %** des émissions de gaz à effet de serre (GES)



### SCÉNARIO PCAET

#### Définition

Intègre l'impact des progrès technologiques et réglementaires et les actions prévues dans le programme d'actions du PCAET de Nîmes Métropole

#### Impact d'ici 2030

Réduction de **26 %** des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Une réduction de 26 % des émissions correspond à une économie de **l'équivalent du CO<sub>2</sub> rejeté lors de 241 000 voyages en avion entre Paris et New York**

**Cet écart prouve l'importance et l'efficacité de la mise en place du PCAET en termes de réduction des émissions de GES.**

# V Agir à mon échelle

Associés à l'action publique, ce sont les gestes du quotidien qui permettent de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. Il existe une multitude d'actions à mettre en place à son échelle, voici quelques propositions faisant écho aux 10 axes du PCAET :

## UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE ET ACCESSIBLE À TOUS

- J'adopte une mobilité douce : vélo, train, covoiturage. J'emprunte les bus du réseau [TanGO](#). Des vélos seront en libre-service à partir du 1er trimestre 2025
- J'emprunte les transports en commun et privilégie les [parcs relais](#) (P+R) si j'ai une voiture

## UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENEUVELABLE LOCALE DIVERSIFIÉE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- Je m'informe sur le potentiel de la toiture de ma maison en énergie solaire avec le [cadastre solaire](#)
- Je me renseigne sur la plateforme [France Renov'](#) pour adapter mon projet à ma situation
- Je peux me former à l'[installation de panneau solaire](#) avec Enercoop

## UNE ÉCONOMIE LOCALE PERFORMANTE BAS CARBONE

- Je suis chef d'entreprise, je propose des [actions vertueuses](#) au sein de mon entreprise, je fais un [diagnostic digipilote](#) avec la CCI du Gard et me renseigne sur l'actualité et les [aides de l'ADEME](#)
- Je suis salarié, j'adopte des [écogestes](#) au travail

## DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SOBRES ET RÉSILIENTS

- Je suis mes consommations d'énergie en créant un compte client [Enedis](#) ou [Ecowatt](#)
- J'isole ma toiture, les murs et les fenêtres. Je peux être aidé grâce au [programme Habiter mieux](#) ou au [programme MaPrimeRenov](#)

## UN TERRITOIRE OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

- Je récupère [gratuitement mon composteur](#) ou [lombricomposteur](#).
- Je privilégie la réparation et le réemploi. Penser au [Bonus réparation](#) du gouvernement ou aux [espaces de réemploi dans nos déchèteries](#)



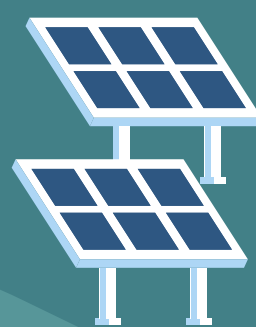
## UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RÉÉQUILIBRÉ

- Je donne mon avis sur les projets d'aménagement portés par Nîmes Métropole sur le site de [l'agglorum](#)



## DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR DES COMMUNES RÉSILIENTES

- Je végétalise ma commune. Je me rapproche de ma mairie pour en savoir plus sur les permis de végétaliser. La [commune de Marguerittes](#) a, par exemple, mise en place un permis de végétaliser



## UNE AGRICULTURE PRÉSERVÉE ET RÉSILIENTE

- Je privilégie un régime alimentaire méditerranéen en consommant des produits locaux et de saison. Je me rends sur le [site Frais et local](#) pour identifier les producteurs autour de chez moi
- Je peux participer au **Défi familles à alimentation positive** en partenariat avec le CIVAM. Le but est de démontrer que nous pouvons manger local et sainement sans nous ruiner
  - Je peux [rejoindre un jardin partagé](#)

## UNE UTILISATION EN EAU ÉCONOME ET PARTAGÉE



- J'économise l'eau potable en installant des dispositifs hydro économes aux robinets, WC ou douche
- J'utilise l'eau de pluie pour l'arrosage de mes plantes

## UNE INTERCOMMUNALITÉ ET DES COMMUNES EFFICIENTES ET ENGAGÉES



- Je me renseigne sur les [animations proposées](#) par Nîmes Métropole et ma commune

# VI

# Donner son avis

## Pourquoi donner son avis ?

En vertu de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, le projet PCAET, pour être adopté, doit être soumis à une consultation publique pendant 30 jours. 30 jours au cours desquels tout le monde peut s'exprimer sur le projet PCAET.

### OÙ DONNER MON AVIS ?

Je remplis le formulaire suivant  
en scannant ce QR Code :



### OÙ RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DU PCAET ?

#### Les documents dans leur intégralité

- [Le diagnostic](#)
- [La stratégie](#)
- [Le programme d'actions](#)
- [L'évaluation  
environnementale](#)

#### Les résumés des documents

- [La synthèse du diagnostic](#)
- [La synthèse  
de l'évaluation  
environnementale](#)

Tous ces documents sont téléchargeables directement sur le site internet : [nimes-metropole.fr](https://nimes-metropole.fr)